



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Arrondissement de GRASSE

MAIRIE d'OPIO

06650

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Jacques LAVILLETTE
Le MONTANA B10
Petite Avenue du Patrimoine
06100 NICE

OPIO, le 12 juillet 2022

Réf. : 137/2022 - FP

Objet : enquête publique relative au projet de désaffectation de trois chemins ruraux dans le secteur des Bruisses / Mémoire en réponse au PV de synthèse du commissaire enquêteur

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

En retour du procès-verbal de synthèse dressé le 7 juillet dernier je vous adresse le mémoire en réponse relatif à l'enquête publique relative à la désaffectation de trois ruraux dans le secteur des Bruisses qui s'est tenue du 20 juin au 6 juillet 2022 inclus.

Durant cette enquête, 3 avis ont été formulés et 3 courriers ont été déposés.

OBSERVATIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Observations n°1 et 2 de Mme MALAUSSENA et Mme ZUIDINGA qui informent du dépôt d'un courrier.

Sans objet.

Observation n°3 de Mme LAME qui exprime son intérêt pour l'acquisition du chemin rural n°2.

Son intérêt pour l'acquisition du chemin rural n°2 est pris en compte par la commune d'Opio.

Courrier n°1 de M. NAUDIN qui exprime son intérêt pour l'acquisition du chemin rural n°3 afin de rejoindre le village de Valbonne à pied.

Son intérêt pour l'acquisition du chemin rural n°3 est pris en compte par la commune d'Opio.

Courrier n°2 de Mme MALAUSSENA qui exprime son intérêt pour l'acquisition des chemins ruraux n°1 (si Mme ZUIDINGA n'est pas intéressée) et n°2 et expose l'historique de la situation lié au chemin privé (situé sur la propriété ZUIDINGA) desservant sa propriété.

Son intérêt pour l'acquisition des chemins ruraux n°1 et n°2 est pris en compte par la commune d'Opio. Pour autant Mme ZUIDINGA étant également intéressée par l'acquisition du chemin n°1 et celui-ci étant entièrement encadré par la propriété ZUIDINGA, la commune envisage de poursuivre la cession du chemin rural n°1 avec Mme ZUIDINGA de façon prioritaire.

Courrier n°3 de Mme ZUIDINGA qui a déposé une déclaration d'intention pour proposer une transaction avec la commune consistant à céder concomitamment leur chemin privé et la commune le chemin rural n°1 et une partie du chemin rural n°3.

La Commune est favorable pour signer un protocole d'accord. La Commune d'OPIO envisage concomitamment de céder le chemin rural n°1 passant au milieu de la propriété des consorts ZUIDINGA et d'acquérir sur la même propriété une voirie privée. L'état de lacune du chemin rural n°1 sera constaté en contrepartie de quoi un engagement à vendre à la Commune d'OPIO l'emprise de la voie privée.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire :



Thierry OCCELLI